



Comment se protéger des ondes électromagnétiques ?

Jacques Mandorla rédigé le 21 décembre 2016 à 17h44



Ondes électromagnétiques

• Se protéger des ondes

L'électro-sensibilité (appelée aussi électro-hypersensibilité pour les cas les plus graves), c'est-à-dire le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques, est de plus en plus fréquente dans la population. Les premiers signes de cette maladie sont généralement des céphalées, des acouphènes, une lassitude anormale et un état dépressif. En France, on estime que ceux qui ressentent le

plus fortement ces symptômes représentent 1 à 2 % de la population, soit de 600 000 à 1 200 000 personnes.

Rappelons que l'OMS (Organisation mondiale de la santé) a officiellement classé les champs électromagnétiques dans la catégorie 2B, qui recense « 248 agents, groupes d'agents et mélanges peut-être cancérogènes pour l'homme » !

La souffrance endurée par les électro-sensibles

Parmi les nombreuses personnes qui subissent le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques, en voici trois dont les témoignages sont révélateurs.

Philippe Tribaudeau, ex-professeur de technologie dans un collège en Côte-d'Or et président de l'association « Une terre pour les EHS », vit dans un hameau de cinq habitants : « Seule une partie de ma maison est électrifiée et, la nuit, je coupe le disjoncteur. Ce qui me manque le plus, c'est la liberté de mouvement. Je suis bien dans mon bocal, mais si j'en sors, je brûle. Aujourd'hui, les réseaux de téléphonie mobile, de Wi-Fi ou de Wi-Max couvrent l'ensemble du territoire : il n'y a plus d'endroit dans lequel nous pouvons nous réfugier pour nous sentir bien. L'électro-sensibilité, c'est une vie d'errance, d'isolement, de précarité. Il faut essayer de vivre au mieux, mais nous sommes des exclus ! »

De son côté, Anne Cautain habite dans les Hautes-Alpes et dort dans une ancienne écurie où elle s'éclaire à la bougie et se chauffe au poêle ! Elle ne se déplace que dans une camionnette, tapissée intérieurement par une coque métallique, afin de créer une cage de Faraday protectrice : « Je me sens brûler à la moindre onde, même à des fréquences extrêmement basses de 50 Hz générées par le passage du courant électrique. Depuis 2009, je suis un véritable radar : je sens à quel endroit il y a une antenne ou un transformateur ! »

Enfin, Marion X., dynamique octogénaire habitant en ville, a vu sa vie basculer brutalement un matin : « J'étais exceptionnellement en forme pour mon âge. Puis un magasin de téléphonie mobile s'est installé au rez-de-chaussée, juste en dessous de mon logement, laissant le Wi-Fi en marche 24h/24 ! Deux mois plus tard, je me mets à souffrir d'acouphènes, de maux de tête, de douleurs dans les jambes, de pertes d'équilibre... Les médecins ne connaissaient pas le problème et ne trouvaient pas d'informations dans les publications médicales. Depuis, on me gave de médicaments pour chaque symptôme : ils sont souvent non remboursés par la Sécu et sans grand résultat sur ma santé ! »

Quelle est l'origine de ce syndrome ?

Pour le Dr Belpomme, oncologue et spécialiste français de l'électro-sensibilité : « Tout vient des magnétosomes, qui sont des récepteurs aux champs électromagnétiques, situés au niveau du système nerveux. Chez ceux qui souffrent d'électro-hypersensibilité, les magnétosomes deviennent intolérants à des seuils très faibles de basse fréquence. **Deux facteurs jouent un rôle primordial.** Le premier facteur est d'ordre génétique : il concerne un gène de sensibilité aux champs électromagnétiques. Le second est

d'ordre épigénétique, c'est-à-dire relatif à l'environnement : il concerne la durée du temps d'exposition aux ondes des portables, antennes-relais, Wi-Fi, etc. On sait maintenant que ces abus induisent une altération des mécanismes moléculaires. Sur les 1 216 patients souffrant du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques que j'ai étudiés au niveau neurologique depuis 2009, j'ai constaté une baisse du flux sanguin, ce qui entraîne un manque d'approvisionnement en oxygène. Les conséquences sont alors très graves, puisqu'elles peuvent aller jusqu'à provoquer la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer. Au tout début, l'intolérance concerne le plus souvent les radiofréquences, puis les basses et très basses fréquences et enfin, ultérieurement, les hautes et très hautes fréquences. »

Pour éviter d'être victime du syndrome d'électro-hypersensibilité, le médecin propose un traitement spécifique : « 70 % de mes patients n'ont plus ressenti les maux de tête et les troubles cognitifs qu'ils ressentaient avant le traitement. L'intolérance est considérablement améliorée grâce à un traitement à base d'antioxydants, d'antihistaminiques et de vitamino-thérapie intense : vitamines D, B1, B6 et oméga-3. Ce traitement réduit l'intolérance symptomatique et normalise les marqueurs biologiques mais, malheureusement, il ne réduit pas l'électro-hypersensibilité : pour ces personnes, il est nécessaire de compléter le traitement par des mesures drastiques de protection. Et, dans certains cas, l'évolution n'est pas favorable et il peut alors survenir une atteinte du système nerveux, telle une maladie d'Alzheimer, voire une maladie de Parkinson. Il est donc vital que les pouvoirs publics se préoccupent de ce problème de santé publique. Autre facteur aggravant : la continuelle course en avant engagée par les nouvelles technologies, comme le déploiement de la 4G, a des effets désastreux sur certains de mes patients : ils rechutent alors qu'ils allaient mieux ! »

En conclusion, Dominique Belpomme insiste sur l'aspect préventif : « Il faut que les malades se protègent et, plus particulièrement, les jeunes enfants et les femmes enceintes, qui ne doivent pas utiliser de téléphone portable, sauf en cas d'urgence, ne pas rester longtemps devant un écran d'ordinateur allumé et se mettre à l'abri du Wi-Fi. »

Autres hypothèses sur l'origine du syndrome

Dans la préface de mon livre *Les Ondes nocives*, le docteur Michel Klein émet une hypothèse très intéressante, qui pourrait constituer un axe d'étude pour des chercheurs : « Les personnes électro-sensibles n'auraient-elles pas, dans leur sang, un excès de ferritine, cette protéine permettant le stockage du fer dans l'organisme humain ? Cette surpondération en fer, caractéristique de la maladie nommée "hémochromatose", pourrait alors peut-être expliquer la forte réaction des personnes électro-sensibles aux champs électromagnétiques qui les entourent ! »

Pour Jean-Claude Secondé, naturopathe et ostéopathe, « les personnes dites électro-sensibles seraient intoxiquées par de fortes doses de métaux lourds. Cela peut leur avoir été transmis par la mère. On trouve, en effet, dans le cordon ombilical de certains enfants, des produits chimiques extrêmement toxiques qui ne sont plus employés ni fabriqués depuis 80 ans et plus. Les observateurs supposent que ces produits chimiques ont été absorbés par une arrière-grand-mère et transmis par voie biologique ! De plus, les métaux lourds actuels se retrouvent dans des produits de consommation courante comme l'eau des sources ou du robinet, les canalisations de plomb ou encore dans l'air des grandes villes... Dans ces conditions, il est possible que les rayonnements électromagnétiques deviennent des récepteurs perturbants pour l'organisme ».

Un test simple pour savoir si vous êtes électro-sensible

Le docteur Gérard Dieuzaide propose, dans son livre *Les Maladies des ondes* (éditions Dangles), un test qui, d'après son expérience professionnelle en cabinet, permettrait de détecter si une personne est très sensible aux champs électromagnétiques.

Pour réaliser ce test, nommé « Test des bras latéraux », le patient se tient debout, dos au mur, ses bras tombant de chaque côté de son corps. Il doit ensuite faire remonter lentement ses deux bras tendus en l'air, en même temps, le long de la tête. Un sujet « normal » (terminologie du docteur Dieuzaide) arrive facilement à toucher ses oreilles avec ses bras (180°) : le médecin a constaté que les personnes électro-

sensibles n'arrivent pas à lever leur bras plus haut qu'à l'horizontale (90°), certaines étant même bloquées à 45°.

Comment se protéger des ondes électromagnétiques ?

On a vu que certaines personnes électro-sensibles vont jusqu'à se réfugier dans des hameaux perdus en altitude, où elles sont obligées de se chauffer au feu de bois et de s'éclairer à la bougie ! Ce qui ressemble à une sorte de retour aux conditions de vie du Moyen Âge !

Sans recourir à cette solution extrême, il existe des alternatives plus pratiques qu'une évasion hors du monde moderne : relier ses prises électriques à la terre, vérifier le branchement de ses lampes de chevet, isoler l'endroit où l'on utilise son Wi-Fi, neutraliser les hautes fréquences dans son habitation, oublier les autocollants ou les boîtiers anti-ondes pour le portable et se méfier des pendentifs radioactifs !

Reliez vos prises électriques à la terre

La plupart des habitations ne disposent, en général, de prises de terre que dans deux pièces : la cuisine et la salle de bains. Il est conseillé de mettre toutes les autres prises à la terre.

N'hésitez pas aussi à installer, dans l'armoire électrique, des interrupteurs automatiques de champs (IAC), appelés « biorupteurs », qui coupent automatiquement l'électricité au tableau électrique quand aucun appareil ne fonctionne, et la rétablissent quand ils détectent une demande de consommation, comme une lampe allumée par exemple. Résultat : la pollution électromagnétique, surtout pendant la nuit, est réduite dans l'habitation et, plus spécialement, dans les chambres.

Vérifiez le branchement de vos lampes de chevet

Peu de gens savent que leurs lampes de chevet (non équipées d'une prise de terre) sont fréquemment branchées à l'envers ! Statistiquement, cela arrive, bien entendu, une fois sur deux car on branche la lampe, au hasard, dans la prise. Or, quand une lampe est éteinte et branchée à l'envers, elle continue à rayonner comme si elle était allumée ! En effet, chaque prise de courant comprend deux bornes femelles : l'une reliée à la phase, l'autre au neutre.

L'interrupteur de la lampe coupe un seul des deux fils à l'intérieur de son cordon d'alimentation. Selon le sens de branchement de la fiche dans la prise, le fil coupé sera soit celui de la phase, soit celui du neutre. Cela n'est pas du tout anecdotique : en effet, si c'est le fil de la phase qui est coupé, le rayonnement de la lampe est faible (2 à 3 V/m environ). En revanche, si c'est le fil du neutre qui est coupé, la lampe est alors branchée à l'envers et peut rayonner jusqu'à 200 V/m, soit près de 70 fois plus ! Pour savoir si votre lampe est branchée dans le bon sens, il suffit de tester la prise avec un tournevis-testeur de tension.

Isolez l'endroit où vous utilisez votre Wi-Fi

Les champs électromagnétiques traversant la plupart des matériaux, la meilleure protection est de transformer votre bureau en une cage de Faraday... en tapissant ses murs d'un papier peint spécial.

Fin 2015, le Centre technique du papier (CTP), basé à Grenoble, a annoncé la mise au point, avec l'Institut polytechnique de Grenoble, d'un papier peint dont les motifs brevetés, imprimés avec une encre conductrice contenant des particules d'argent, filtrent spécifiquement certaines fréquences GSM et Wi-Fi. Ce produit a été lancé sous le nom de Metapapier©.

Selon le Centre technique du papier, les particules d'argent de ce matériau filtreraient deux fréquences d'un réseau local sans fil Wi-Fi (2,45 et 5,5 GHz) et trois fréquences des téléphones GSM (0,9 GHz, 1,8 GHz et 2,1 GHz). Ce produit permettrait ainsi aux personnes électro-sensibles de se protéger et empêcherait le piratage de données personnelles. Enfin, ce papier peint laisserait passer toutes les autres ondes, comme celles de la radio FM ou de la télévision.

Site internet du Centre technique du papier : www.webctp.com

Neutralisez les hautes fréquences dans votre habitation

Aux États-Unis, les chercheurs Dave Stetzer et Martin Graham ont mis au point des filtres ayant la forme d'un petit boîtier qui se positionne entre la prise électrique et le fil d'alimentation des appareils.

Ces filtres contiennent des composants électroniques (gardés secrets par les inventeurs) qui permettraient de réduire une partie des hautes fréquences, comprises entre 4 et 100 kHz et véhiculées par le courant électrique. Le fabricant estime qu'il faut en placer une vingtaine afin de «neutraliser» un appartement ou une maison.

Oubliez les autocollants ou les boîtiers anti-ondes pour votre portable

Ces objets sont censés constituer des « boucliers contre le rayonnement électromagnétique » de votre téléphone portable. Les autocollants sont vendus sous diverses appellations : « patches à énergie scalaire », « stickers antiradiation », « autocollant EMR »... D'après les fabricants, ces patches assureraient une protection grâce à la technique dite de « déphasage à 180° », consistant à capter les ondes en phase, puis à les déphaser avant de les ré-émettre à 180°. Aucune étude scientifique sérieuse n'a démontré l'efficacité de ces patches.

De leur côté, les boîtiers seraient censés « agir sur l'antenne du téléphone pour dévier les ondes ». Pour Jean-Philippe Desreumaux, directeur du département « Fréquences et protection » chez l'opérateur de téléphonie Bouygues Telecoms, la vérité est tout autre : « Au mieux, ces produits sont sans effet et, au pire, ils aggravent la situation. En effet, en masquant l'antenne avec un étui, l'appareil reçoit moins bien, voire plus du tout, le signal : celui-ci émettra alors encore plus fort car il n'arrivera plus à joindre l'antenne-relais. »

Méfiez-vous des pendentifs radioactifs !

En décembre 2015, l'association française CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) a alerté les médias suite à l'apparition, sur le marché, de pendentifs très dangereux. Ces objets, censés protéger contre les ondes électromagnétiques, sont vendus (principalement sur internet) sous des appellations diverses : « pendentif à énergie quantique », « médaillon énergétique », « pendentif Quantum d'énergie scalaire »... Toutes ces expressions sont trompeuses car elles ne correspondent à aucune réalité scientifique.

Le laboratoire de la CRIIRAD en a soumis plusieurs à des analyses par spectrométrie gamma. Les résultats sont inquiétants : « Il a été constaté la présence de concentrations anormalement élevées de produits radioactifs naturels, de l'ordre de 100 à 1 000 fois la moyenne pondérée pour les éléments de la chaîne de désintégration de l'uranium 238 et de l'ordre de 500 à 5 000 fois la moyenne pondérée pour le thorium 232 et ses descendants ! Ces caractéristiques apparentent les constituants de ces objets à du minerai radioactif. Au sens de la réglementation, il s'agit bel et bien de matières radioactives. Les risques associés sont, avant tout, des risques de cancer de la peau ou de sarcome. »

À l'issue de ses tests, la CRIIRAD a d'ailleurs alerté la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour que toutes les mesures appropriées soient prises pour mettre fin, dans les meilleurs délais, à l'importation et à la commercialisation de ces objets.

Attention : Les conseils prodigués dans cet article ne vous dispensent pas de consulter un praticien des médecines alternatives. Vous pourrez en trouver un près de chez vous et prendre rendez-vous sur annuaire-therapeutes.com

SUR LE MÊME SUJET



Coupez vite le Wifi chez vous

